



# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX  
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96

Douai, le 20 juin 2016,

## BILAN NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2015 !

### PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017

Le jeudi 16 juin 2016, Les Organisations Syndicales représentatives ont été conviées par la DAP à une réunion multilatérale relative à la présentation du bilan national de la formation professionnelle continue 2015 et au plan national de formation 2017.

Seul le SNCP-CFDT était représenté par Madame Régine HASZCZYC, permanente SNCP-CFDT et Monsieur Raoul RENAUX formateur des personnels au CP Maubeuge.

Les représentants DAP : Monsieur Franck MAINAS, adjoint au chef de bureau du recrutement et de la formation des personnels (ME4) et Madame Isabelle MAJEWSKI, bureau ME4 Section Formation.

A la lecture des documents de travail qui nous ont été transmis, le programme de formation de la DAP est particulièrement ambitieux ! Les moyens mis à la disposition de la formation et de ses personnels sont pourtant parfois moindres. Même si le budget global alloué à la formation continue connaît une relative augmentation en 2015, on peut pourtant constater des disparités en particulier dans la DISP de Lille où le budget a diminué de 31 % entre 2014 et 2015 !

Selon la DAP, ceci s'explique en partie par une gestion drastique des frais pédagogiques.

**En effet, les frais de déplacement ont été certes réajustés mais au détriment des agents !!!!**

**Le SNCP-CFDT rappelle que la prise en charge des frais de déplacement est une condition essentielle pour les personnels de formation et les personnels associés pour que ceux-ci adhèrent et s'investissent dans un dispositif de formation.** La DAP a été sensible à ce sujet.

Le SNCP-CFDT aurait souhaité obtenir une **cartographie effective de la répartition des personnels de formation** (formateurs- responsables de formation -responsables de pôles). Même si le nombre de ceux-ci augmente, il n'en reste pas moins que certaines DISP ne disposent pas forcément des mêmes ressources.

La 40<sup>ème</sup> promotion de formateurs et responsables de formation vient de terminer sa formation à L'ENAP (20 formateurs et 8 responsables formation).

Un recrutement est en cours.

En ce qui concerne les **ERIF** (équipe régionale d'intérim pour la formation), force est de constater qu'il y en a de moins en moins : 6 agents au lieu de 12 sur la DISP Est-Strasbourg 4 sur Dijon, plus aucun sur Lille et de moins en moins de 1ers surveillants qui encadrent ces équipes comme c'est pourtant prévu !



# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX  
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96

La DAP nous explique que le dispositif est maintenu avec une volonté de maintenir ces postes. Pour autant, le constat est une déperdition des personnels et un non engouement à priori pour la fonction pour des raisons de disponibilité.

Quant au logiciel harmonie formation, le SNCP-CFDT a pointé les difficultés rencontrées dans l'utilisation de celui-ci. Même si le logiciel n'est pas attractif, la volonté de la DAP est d'apporter des correctifs pour une mise en place effective en 2017.

A terme, ce logiciel permettra une mutualisation entre les différentes directions des données de la formation pour un pilotage global au niveau du ministère.

Nous avons signalé que le site de formation continue de l'ENAP devait être réactualisé, il y va de l'image de l'institution !

Un réseau important de formateurs internes associés au dispositif de formation se met en place pour tout sujet nouveau et d'actualité : PLAT (plan de lutte antiterroriste) - pour les CPIP entretien motivationnel et prise en charge PPSMJ ce qui est louable dans un contexte d'évolution rapide !

Le bilan de formation 2015 connaît des chiffres intéressants de par la mise en place des formations sur le PLAT et GENESIS.

Pour autant le SNCP-CFDT relève une raréfaction de certains monitorats et des chiffres de formation relativement faibles pour les formations obligatoires (tir-techniques d'intervention sécurité incendie ....) ce qui n'est pas acceptable.

Le SNCP-CFDT sollicite qu'en l'absence de médecins de prévention, les habilitations au port de l'ARI puissent être données autrement (médecins pompier par exemple ou autres). En tout état de cause il faut trouver une solution !

En ce qui concerne le tir, les formations sont obligatoires et le SNCP-CFDT déplore des chiffres insuffisants !

Le SNCP-CFDT a énoncé la difficulté des moniteurs de tir lors des formations. En effet, les moniteurs de tir ne bénéficient pas d'une autorisation au port d'armes (article 3 décret du 23/08/2011 sur l'armement des personnels pénitentiaires. Comment est-il encore possible aujourd'hui, en plein état d'urgence, de laisser des agents transporter des armes (certes munis d'un dispositif de sécurité de type verrou de pontet) dans un véhicule sans avoir eux-mêmes une arme en cas d'attaque du véhicule durant le trajet ?

L'actualité mériterait que l'administration porte une attention particulière à cette problématique. Il en va de la responsabilité de la DAP pour assurer une protection de ses personnels.

La DAP a bien pris note.



# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Quincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX  
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96

En ce qui concerne les PREJ, la formation d'adaptation est mise en place à l'ENAP, des sessions de formation continue sont ensuite mises en place dans les DISP. Il est prévu des sessions de contrôle qui ont soulevé notre questionnement ? Dans quelles conditions vont-elles être mises en place ? Elles devraient d'ailleurs concerner dès lors tous les personnels bénéficiant du port d'armes ou d'une habilitation quelconque. De plus, le moniteur lors des formations repère les difficultés de certains et propose une remise à niveau si nécessaire ! La DAP a bien noté nos interrogations et doit apporter des éclaircissements !

Le SNCP-CFDT a relevé l'attention portée aux risques psychosociaux dans un contexte de plus en plus difficile et qui peut toucher l'ensemble des personnels. Pour autant, nous avons mis en exergue une nouvelle fois le manque cruel de médecins de prévention qui sont au cœur même du dispositif.

Il est indispensable également de former les managers et les responsables RH à la politique du handicap mais aussi à la prise en compte et à l'accompagnement du retour d'un agent après une absence suite à une longue maladie !

Le SNCP-CFDT insiste sur l'idée que dans un contexte difficile il est indispensable de mettre en place des formations axées sur la cohésion de groupe qui peuvent s'inscrire dans un objectif beaucoup plus général mais qui vise une dynamique d'adhésion.

En ce qui concerne la formation initiale, la prise en charge des publics et en particulier des surveillants (plus nombreux) est conséquente tant à l'ENAP que dans les établissements.

Le SNCP-CFDT a signalé les difficultés rencontrées **pour la prise en charge des élèves de Tahiti** pour le 1<sup>er</sup> stage lesquels commencent leur stage en établissement le lundi sans que l'école puisse les accueillir le week-end.

Il est impératif de veiller au bon déroulement de la scolarité tant pour les périodes de stage à l'ENAP que dans les structures !

La délégation du SNCP-CFDT